CENTRE DE GESTION
de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHÂTEAUROUX sur la convocation en date du vingt-cinq juin deux mille vingt-six qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

L'ordre du jour est le suivant :

- Élection du Président du Centre de Gestion
- Élection des Vice-Présidents
- Composition du bureau
- Élection des membres du bureau
- Indemnités de l'exécutif
- Délégations au Président

Monsieur Xavier ELBAZ, en qualité de Président sortant, donne les résultats du scrutin d'élection du Conseil d'administration qui s'est tenu le 25 juin 2026.

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DE L'INDRE SCRUTIN DU 25 JUIN 2026		
Liste d'union des Maires et Présidents d'établissements publics de l'Indre pour les élections du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Indre	2 COLLÈGES	
	COMMUNES AFFILIÉES	ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS
NOMBRE D'ÉLECTEURS SUR LA LISTE ÉLECTORALE	229	78
NOMBRE DE VOTANTS	194	64
POURCENTAGE DE PARTICIPATION EXPRIMÉ SUR LE NOMBRE TOTAL D'ÉLECTEURS PAR COLLÈGE	84,72%	82,05%
TOTAL DES VOIX ATTRIBUÉES AUX ÉLECTEURS	1785	806
NOMBRE DE SUFFRAGES	1616	612
NOMBRE DE BULLETINS BLANCS ET NULS	7	0
NOMBRE DE SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMÉS	1609	612
POURCENTAGE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS SUR LE NOMBRE TOTAL DE VOIX PAR COLLÈGE	90%	76%

Monsieur Xavier ELBAZ procède à l'appel des membres du Conseil d'Administration :

COLLÈGE DES COMMUNES	
Titulaires	*Suppléants*
Monsieur Xavier ELBAZ, Maire de Villedieu-sur-Indre	Monsieur Christophe VANDAELE, Maire de Vendœuvres
Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire de Le Poinçonnet	Madame Christine RIPART, Adjointe au Maire de Le Poinçonnet
Monsieur Hugues FOUCAULT, Maire de Bretagne	Monsieur Christophe LUMET, Maire de Vineuil
Madame Anne-Laure BODIN, Maire de Ceaulmont	Madame Delphine PICAUD, Maire de Nohant-Vic
Monsieur Jacques PALLAS, Maire de Saint-Georges-sur-Arnon	Madame Marie-José BIENVENUT, Maire de Brion
Madame Delphine GENESTE, Maire de Déols	Monsieur Marc FLEURET, Conseiller municipal de Déols
Madame Virginie ÉLION, Maire d'Aigurande	Madame Marie-France MARTINEAU, Adjointe au Maire de Valençay
Monsieur Yves CRON, Maire de Poulaines	Monsieur Marc HENRIET, Adjoint au Maire de La Châtre
Madame Frédérique FOURRÉ, Adjointe au Maire de Vatan	Monsieur Philippe MÉTIVIER, Maire de Vatan
Monsieur Michel BOUGAULT, Conseiller municipal d'Issoudun	Monsieur Philippe JOURDAIN, Maire de Val-Fouzon
Madame Brigitte VOITIER, Maire de Saint-Maur	Monsieur Pascal PAUVREHOMME, Maire de Sainte-Lizaigne
Monsieur Gérard NICAUD, Maire de Châtillon-sur-Indre	Madame Lydie LACOU, Maire de Thenay
Madame Annick FOURRÉ, Adjointe au Maire d'Ardentes	Madame Pascale GRENOUILLOUX, Maire d'Ardentes
Monsieur Gilles LHERPINIÈRE, Maire de Le Blanc	Madame Ghislaine VERKEN, Adjointe au Maire de Buzançais
Madame Michèle PRÉVOST, Adjointe au Maire de Levroux	Monsieur Philippe AUBRUN-SASSIER, Maire de Lacs
Madame Christine COUTY, Adjointe au Maire d'Argenton-sur-Creuse	Monsieur Vincent MILLAN, Maire d'Argenton-sur-Creuse

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
Titulaires	*Suppléants*
Monsieur Nicolas THOMAS Président de la Communauté de communes Val de l'Indre - Brenne	Monsieur François DAUGERON Vice-Président de Communauté de communes La Châtre - Sainte-Sévère
Madame Annick BROSSIER Présidente de la Communauté de communes Écueillé - Valençay	Madame Lucie BARBIER Vice-Présidente de la Communauté de communes du Pays d'Issoudun

Ont été désignés par le Conseil Communautaire de Châteauroux Métropole, au titre du collège des affiliés au socle commun :

Titulaires	*Suppléants*
Monsieur Gil AVÉROUS Président	Monsieur Philippe SIMONET Conseiller communautaire
Madame Florence PETIPEZ Conseillère communautaire	Monsieur Philippe GUÉRINEAU Conseiller communautaire

Monsieur Xavier ELBAZ déclare les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion installés.

Il propose la désignation de Florence PETIPEZ qui l'accepte en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Xavier ELBAZ demande aux membres du Conseil d'Administration présents lors de la séance du 28 avril 2026 d'approuver le procès-verbal de la réunion qui est validé par 15 voix pour et 5 abstentions.

Monsieur Xavier ELBAZ transmet la présidence du Conseil d'Administration à Monsieur Michel BOUGAULT, doyen d'âge, pour l'élection du Président du Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

POINT N°1 : ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Monsieur Michel BOUGAULT, doyen d'âge, donne lecture de l'article 21 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion relatifs aux conditions d'élection du Président du Centre de Gestion.

« Le président est élu à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour
En cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour
A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé. »

Monsieur Michel BOUGAULT propose au Conseil d'Administration de constituer un bureau de deux assesseurs pour l'élection du Président et appelle auprès de lui Madame Anne-Laure BODIN et Monsieur Jacques PALLAS pour remplir ces fonctions.

Monsieur Michel BOUGAULT fait appel aux candidatures pour l'élection du Président du Conseil d'Administration du Centre de Gestion

Monsieur Xavier ELBAZ se porte candidat à la présidence du Conseil d'Administration.

Monsieur Michel BOUGAULT demande aux administrateurs de procéder au vote.

Il est procédé au vote à l'urne, présentée à chaque administrateur.

Madame Anne-Laure BODIN et Monsieur Jacques PALLAS effectuent le dépouillement.

Les résultats du 1er tour sont les suivants :

- Nombre de votants : 20
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Majorité absolue : 11
- Candidat : Xavier ELBAZ : 20 voix

Monsieur Xavier ELBAZ ayant obtenu la majorité absolue, au 1er tour, Monsieur Michel BOUGAULT le proclame élu en qualité de Président du Centre de Gestion et immédiatement installé.

Le Président ELBAZ prend la présidence de l'Assemblée :

« Je veux d'abord vous dire un mot très simple : merci.
Merci pour la confiance que vous venez de me renouveler en me réélisant président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre.
Merci également à chacune et chacun d'entre vous d'avoir accepté de rejoindre cette liste de rassemblement.
J'ai souhaité qu'elle soit à l'image de l'Indre.
Des nouveaux élus comme des maires réélus. Des représentants des communes rurales comme des villes plus importantes. Des élus du Nord comme du Sud du département.

Pour la première fois, une liste paritaire.
Des élus de gauche, du centre, de droite, mais aussi – et surtout – des élus sans étiquette.
Parce que le Centre de Gestion est une maison commune, au service de toutes les collectivités de l'Indre.
Et je crois que cette volonté de rassemblement a été entendue.
Les chiffres parlent d'eux-mêmes.
Avec **84 % de participation**, notre élection gagne près de **10 points** par rapport aux élections de 2020.
Cette mobilisation est largement supérieure à celle observée dans plusieurs départements de notre région (56 % en Eure-et-Loir, 83 % dans le Loiret, 59 % en Indre-et-Loire).
Autre signe de confiance : seulement **sept bulletins blancs ou nuls**.
Trois fois moins qu'en 2020 avec une participation bien plus importante comme je l'ai indiqué.
Cela représente à peine **0,3 % des suffrages**, un niveau exceptionnellement faible.

Ces résultats montrent deux choses.
D'abord, les élus de l'Indre se sont mobilisés.
Ensuite, ils ont salué notre bilan et notre liste.
Alors, merci à chacune et chacun d'entre vous.

Mais soyons honnêtes.
Lorsqu'on devient maire ou président d'établissement public, le Centre de Gestion reste souvent un objet un peu mystérieux.
Qu'est-ce que c'est ? À quoi sert-il ?
Et pourtant...Demandez à n'importe quelle secrétaire de mairie. Elle vous répondra immédiatement : « Le CDG sera utile pendant tout votre mandat. »

Parce qu'au fond, le Centre de Gestion accompagne la première richesse de nos collectivités : les femmes et les hommes qui les font vivre chaque jour.
Nous accompagnons aujourd'hui **341 collectivités et établissements publics de l'Indre**, soit plus de **3 413 agents territoriaux**, hors Châteauroux et Conseil départemental.

Nous suivons leur carrière.
Nous organisons les concours et examens et les promotions internes.
Nous réunissons les instances représentatives : les commissions administratives paritaires, le comité social territorial, le conseil médical et les conseils de discipline.
Nous accompagnons les employeurs sur toutes les questions juridiques, statutaires et de ressources humaines.
Nous développons des services toujours plus nombreux :

- les secrétaires de mairie itinérantes, véritables bouffées d'oxygène pour nos communes ;
- les archivistes ;
- notre psychologue du travail ;
- le service de paie à façon, récemment créé ;
- l'accompagnement à la réalisation du document unique ;
- les contrats groupes ;
- les dispositifs de signalement obligatoires ;
- le conseil juridique quotidien.

Notre objectif est simple : Être utiles. Être réactifs. Être présents. Être des facilitateurs.
Je veux le dire à nos équipes du CDG : notre rôle n'est jamais de répondre uniquement : « Ce n'est pas possible. »
Notre rôle est de protéger juridiquement les collectivités, bien sûr.
Mais notre responsabilité est aussi de rechercher, chaque fois que c'est possible, une solution, une alternative, un chemin.
C'est cette culture du service que je souhaite continuer à développer et à améliorer.
Les ressources humaines ne sont pas uniquement des textes, des procédures ou des tableaux Excel.
Ce sont avant tout des parcours de vie.
Des femmes et des hommes.
Des réussites et des difficultés. Parfois des accidents de la vie.
Le handicap, la maladie, l'usure professionnelle ou les reclassements ne sont jamais des dossiers comme les autres.
Ils exigent de la compétence, mais ils exigent surtout de l'écoute.
Une société qui laisse de côté les personnes les plus fragiles n'est pas celle que nous voulons construire.

Notre responsabilité est d'aider les employeurs à trouver les solutions les plus justes.
Pour les collectivités comme pour les agents.
Je veux également saluer les agents du Centre de Gestion. Leur professionnalisme est aujourd'hui largement reconnu.
Ils accomplissent chaque jour un travail considérable, souvent dans l'ombre, au bénéfice de toutes nos collectivités de l'Indre. Je veux les remercier très sincèrement.

Je souhaite également saluer les organisations syndicales.
Nos échanges sont francs. Ils sont respectueux. Chacun tient son rôle.
Et c'est ainsi que doit fonctionner le dialogue social ici, dans l'Indre.

Les six ou sept années qui s'ouvrent devant nous seront exigeantes.
Le premier défi est celui des retraites.
Les chiffres sont sans appel :

Entre 2023 et 2030, le nombre de départs à la retraite par an dans la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, je dis bien de l'Indre, sera multiplié par **4,8**, passant de 25 agents environ à plus de 120, par an.
Et entre aujourd'hui et 2030 seulement, ces départs augmenteront de **62 %**.
C'est un véritable choc démographique.
Nous devons nous y préparer.
Cela suppose d'amplifier notre accompagnement des collectivités dans la préparation des retraites.
C'est pourquoi nous avons renforcé ce pôle et mis en place des prestations dédiées.

Mais cela suppose également de réussir un immense défi : celui du recrutement.
Nous devrons promouvoir les métiers de la Fonction Publique Territoriale.
Auprès du grand public, dans les collèges et les lycées, auprès des établissements d'enseignement supérieur, auprès de France Travail, des missions locales et de tous les acteurs de l'emploi.
Nos collectivités offrent des métiers utiles, passionnants, porteurs de sens, des collectivités dans lesquelles nous pouvons évoluer.
Nous devons le faire savoir.

Enfin, nous continuerons à investir dans la formation, en particulier celle des secrétaires généraux de mairie, qui demeurent les piliers du fonctionnement quotidien de nos communes.
Mes chers collègues,

Le Centre de Gestion n'est peut-être pas l'établissement public dont on parle le plus.
Il ne fait pas souvent les gros titres. Pourtant, il est indispensable.
Parce qu'il accompagne celles et ceux qui font fonctionner nos communes.
Parce qu'il sécurise les décisions de nos collectivités. Parce qu'il aide les maires, les présidents et leurs équipes à exercer leurs responsabilités dans les meilleures conditions.
Je suis fier de présider cette institution et je suis fier de le faire à vos côtés.
Je mesure pleinement la responsabilité que vous venez de me renouveler.

Soyez assurés de mon engagement total pour continuer à faire du Centre de Gestion de l'Indre une maison ouverte, moderne, exigeante, innovante et profondément humaine.

Je vous remercie. »

POINT N° 2 : ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Le Président ELBAZ rappelle que l'article 21 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion précise les conditions d'élection des Vice-Présidents du Centre de Gestion :

« Le conseil d'administration élit (…) de deux à quatre vice-présidents parmi les membres titulaires représentant les collectivités et l'ensemble des établissements publics affiliés au centre.

(…) les vice-présidents sont élus à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour ; en cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil d'administration détermine l'ordre dans lequel les vice-présidents peuvent être appelés à remplacer le président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance du poste. »

Le Président ELBAZ propose d'élire quatre Vice-Présidents afin de représenter les différentes sensibilités au sein du Conseil d'Administration.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion fixe à quatre le nombre de Vice-Présidents.

Le Président ELBAZ a souhaité au sein du Conseil d'Administration une représentation paritaire femmes/hommes (qui n'est pas obligatoire), la présence des intercommunalités, de nouveaux élus et des sensibilités politiques diverses.

Ainsi, il propose les candidatures suivantes à cette image et dans un esprit de renouvellement du Bureau :

- Danielle DUPRÉ-SÉGOT, actuellement Vice-Présidente en charge des concours et de l'assurance statutaire
- Hugues FOUCAULT, déjà membre du Bureau
- Anne Laure BODIN, entrante dans l'exécutif
- Nicolas THOMAS, également entrant, pour représenter les intercommunalités.

Le Président ELBAZ précise que Jacques PALLAS, anciennement Vice-Président, sera confirmé dans ses fonctions de Président du Comité Social Territorial. C'est une instance notamment spécialisée en santé et sécurité, aux missions délicates qui nécessite un bon sens de la relation avec les organisations syndicales.

Le Président ELBAZ demande au Conseil d'Administration de constituer un bureau de deux assesseurs pour l'élection des Vice-Présidents et appelle auprès de lui pour remplir les fonctions d'assesseurs Gil AVÉROUS et Jacques PALLAS.

ÉLECTION DE LA PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE

Le Président ELBAZ propose la candidature de Danielle DUPRÉ-SÉGOT au poste de 1ère Vice-Présidente et demande aux administrateurs de procéder au vote.

Il est procédé au vote à l'urne, présentée à chaque administrateur.

Messieurs Gil AVÉROUS et Jacques PALLAS effectuent le dépouillement.

Les résultats du 1er tour sont les suivants :

- Nombre de votants : 20
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Majorité absolue : 11
- Candidate : Danielle DUPRÉ-SÉGOT : 20 voix

Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour, le Président ELBAZ la proclame élue en qualité de 1ère Vice-Présidente du Centre de Gestion et immédiatement installée.

Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT remercie le Conseil d'Administration et le Président pour leur confiance. Elue depuis 12 ans et issue du secteur privé, le Centre de Gestion lui a permis de

comprendre le fonctionnement de le Fonction Publique Territoriale et elle apprécie la bonne ambiance de travail de l'équipe.

ÉLECTION DU DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT

Le Président ELBAZ propose la candidature de Hugues FOUCAULT au poste de 2ème Vice-Président et demande aux administrateurs de procéder au vote.

Il est procédé au vote à l'urne, présentée à chaque administrateur.

Messieurs Gil AVÉROUS et Jacques PALLAS effectuent le dépouillement.

Les résultats du 1er tour sont les suivants :

- Nombre de votants : 20
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Majorité absolue : 11
- Candidat : Hugues FOUCAULT : 20 voix

Monsieur Hugues FOUCAULT ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour, le Président ELBAZ le proclame élu en qualité de 2ème Vice-Président du Centre de Gestion et immédiatement installé.

Monsieur Hugues FOUCAULT remercie le Conseil d'Administration et le Président pour leur confiance. Il précise avoir siégé au Conseil d'administration comme suppléant puis titulaire et s'être investi dans les concours ainsi qu'au sein du Comité Social Territorial, des sujets passionnants où l'on intervient sur l'humain.

ÉLECTION DE LA TROISIÈME VICE-PRÉSIDENTE

Le Président ELBAZ propose la candidature de Anne-Laure BODIN au poste de 3ème Vice-Présidente et demande aux administrateurs de procéder au vote.

Il est procédé au vote à l'urne, présentée à chaque administrateur.

Messieurs Gil AVÉROUS et Jacques PALLAS effectuent le dépouillement.

Les résultats du 1er tour sont les suivants :

- Nombre de votants : 20
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Majorité absolue : 11
- Candidate : Anne-Laure BODIN : 20 voix

Madame Anne-Laure BODIN ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour, le Président ELBAZ la proclame élue en qualité de 3ème Vice-Présidente du Centre de Gestion et immédiatement installée.

Madame Anne-Laure BODIN indique avoir été élue en qualité de suppléante avant d'être nommée titulaire, un mandat qu'elle a trouvé particulièrement intéressant ; elle remercie le Conseil d'Administration pour cette mission au Centre de Gestion, au cœur du réacteur.

ÉLECTION DU QUATRIÈME VICE-PRÉSIDENT

Le Président ELBAZ propose la candidature de Nicolas THOMAS au poste de 4ème Vice-Président et demande aux administrateurs de procéder au vote.

Il est procédé au vote à l'urne, présentée à chaque administrateur.

Messieurs Gil AVÉROUS et Jacques PALLAS effectuent le dépouillement.

Les résultats du 1er tour sont les suivants :

- Nombre de votants : 20
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Majorité absolue : 11
- Candidat : Nicolas THOMAS : 20 voix

Monsieur Nicolas THOMAS ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour, le Président ELBAZ le proclame élu en qualité de 4ème Vice-Président du Centre de Gestion et immédiatement installé.

Monsieur Nicolas THOMAS remercie Xavier ELBAZ et le Conseil d'Administration pour leur confiance.

POINT N° 3 : COMPOSITION DU BUREAU ET ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS AU BUREAU DU CENTRE DE GESTION

Le Président ELABZ souhaite définir la composition du bureau en y intégrant des membres volontaires du Conseil d'Administration.

Il propose la candidature de Jacques PALLAS qui était jusqu'à présent Président du Comité Social Territorial, que le Président ELBAZ va reconduire dans cette fonction par arrêté le nommant à cet effet.

Madame Annick BROSSIER fait part de son intérêt pour siéger au Bureau du Centre de Gestion.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion fixe la composition du Bureau du Centre de Gestion comme suit.

- Le Président
- Les Vice-Présidents
- 2 administrateurs

Le Conseil d'administration procède à l'élection des deux administrateurs membres du bureau.

Monsieur Jacques PALLAS et Madame Annick BROSSIER sont élus membres du bureau du Centre de Gestion par 20 voix pour et le Président ELBAZ les déclare immédiatement installés.

POINT N°4 : INDEMNITÉS DE L'EXÉCUTIF

Le Président ELBAZ expose que l'arrêté interministériel du 28 septembre 2001 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et des vice-présidents des centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale qui fixe les règles de détermination des indemnités de fonctions maximales pouvant être perçues par les membres du bureau.

L'indemnité de fonction maximale d'un président de centre de gestion est ainsi déterminée en appliquant au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique le barème suivant :

Effectifs du Centre de Gestion	Taux maximal en (%)
Moins de 5 000 agents	40
De plus de 5 000 agents à 9 000	45
De plus de 9 000 agents à 12 000 agents et plus	50
De plus de 12 000 agents à 20 000 agents et plus	60
De plus de 20 000 agents à 30 000 agents et plus	65
De plus de 30 000 agents	70

Les effectifs pris en compte sont ceux résultant de l'enquête annuelle sur les personnels des collectivités territoriales et des services publics locaux publiés par l'INSEE.

Conformément à la dernière enquête menée par l'INSEE en 2023 sur les personnels des collectivités territoriales et des services publics locaux, l'Indre compte 5 800 agents territoriaux.

L'indemnité de fonction maximale de chaque vice-président de Centre de Gestion égale quant à elle 30 % de l'indemnité de fonction maximale du président du Centre de Gestion de la strate dont relève le Centre de Gestion.

Compte tenu des effectifs de la Fonction Publique Territoriale du département de l'Indre, le Président ELBAZ propose de fixer les taux pour l'indemnité du Président et celle des Vice-Présidents au niveau règlementaire comme suit, à l'identique de l'existant :

- Indemnité du Président : 45 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- Indemnité des Vice-Présidents : 30 % de l'indemnité du Président

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité,

ARTICLE 1 – FIXE l'indemnité du Président du Centre de Gestion à 45 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

ARTICLE 2 – FIXE l'indemnité des Vice-Présidents à 30 % de l'indemnité du Président.

POINT N° 5 : DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT

Le Président ELBAZ explique que le décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale définit les compétences respectives du Conseil d'administration et du Président.

Ainsi, le Conseil d'Administration :

- Fixe le siège du centre de gestion et arrête son règlement intérieur.
- Définit les règles générales d'organisation et de fonctionnement du centre. Il arrête les programmes généraux d'activités et d'investissements. Il vote le budget et approuve le compte financier. Il décide de toute action en justice.
- Décide des emprunts, des acquisitions, échanges et aliénations de biens immobiliers, des prises et cessions de bail supérieur à trois ans, des marchés de travaux, de fournitures et de services, de l'acceptation ou du refus des dons et legs, de la fixation des effectifs du centre, des conditions de leur emploi ainsi que des conventions passées avec des collectivités non affiliées ou d'autres centres de gestion en application des dispositions de l'article L452-46 du Code Général de la Fonction Publique.
- Approuve les conditions générales de tarification des prestations de service mentionnées articles L452-40 à L452-48 du même code et les projets de conventions pris en application de ces dispositions législatives. Il fixe le montant des cotisations dues par les collectivités et les établissements affiliés.
- Désigne ses représentants dans les organismes où le centre est représenté. Il approuve le rapport annuel d'activité préparé par le président.

A propos des cotisations, le Président ELBAZ explique la position particulière de la commune de Issoudun qui a rejoint le Centre de Gestion en 1995 en qualité d'affilié lorsque le seuil d'affiliation a été fixé à 350 agents contre 250 auparavant. A cette époque, une négociation sur les conditions d'entrée avait conduit le Centre de Gestion et la commune à s'accorder sur une prestation payée par le Centre à Issoudun pour l'intégration des données et Issoudun avait souhaité limiter son adhésion aux missions dites obligatoires.

La commune d'Issoudun ne souhaitait pas bénéficier des missions dites facultatives : or, ces missions ne sont facultatives que pour le Conseil d'Administration : dès lors qu'il décide de les mettre en œuvre, elles font partie de compétences liées à l'affiliation et deviennent obligatoires pour les affiliés.

Au début de son premier mandat, le Président ELBAZ a proposé à Monsieur LAIGNEL, alors maire d'Issoudun, de rejoindre l'ensemble des compétences, sans succès ; le Centre de Gestion a cessé alors toute intervention sur le champ des compétences additionnelles.
Le Président ELBAZ explique avoir rencontré Monsieur Julien DUBOT suite à son élection en 2026 à la tête de la Ville d'Issoudun pour échanger sur cette situation anormale et lui proposer de la résoudre par une adhésion pleine et entière, demande confirmée par écrit. Suite à ce rendez-vous, l'adhésion de Issoudun devrait être régularisée pour 2027.

Le Président détaille les compétences propres de l'exécutif qui :

- Prépare et exécute les décisions du conseil d'administration. Il signe les procès-verbaux des séances et les notifie aux membres du conseil d'administration et à l'agent comptable.
  Publie la liste des membres du conseil d'administration et du bureau.
- Signe les marchés et conventions passées par le centre.
- Représente le centre en justice et auprès des tiers.
- Est chargé de la direction technique, administrative et financière du centre. Il nomme le directeur et les agents du centre et a autorité sur l'ensemble des services.
- Peut recevoir délégation du conseil d'administration pour prendre toute décision concernant tout ou partie des affaires énumérées au troisième alinéa de l'article 27 ;

il rend compte au conseil d'administration de ses décisions prises à ce titre lors de la plus proche réunion de ce dernier.
- Peut déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions, sous sa surveillance et sa responsabilité, à un membre du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration se réunissant à minima 2 fois par an et, concrètement, environ 4 fois par an, il propose l'octroi d'une délégation au Président pour faciliter le quotidien.

Le Président ELBAZ détaille les délégations possibles :

- Les emprunts
- Les acquisitions, échanges et aliénations de biens immobiliers
- Les prises et cessions de bail supérieur à trois ans
- Les marchés de travaux, de fournitures et de services
- L'acceptation ou du refus des dons et legs
- La fixation des effectifs du centre, des conditions de leur emploi
- Les conventions passées avec des collectivités non affiliées ou d'autres centres de gestion pour l'organisation de concours

Il propose que lui soient octroyée une délégation comparable à celle du précédent mandat avec un complément sur les prises et cessions de bail et un ajustement sur les marchés publics limités aux procédures adaptées plafonnées à 216 000 € HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité,

ARTICLE 1 – DÉCIDE de donner délégation au Président pendant la durée de son mandat, pour les décisions suivantes :

- Les marchés de travaux, de fournitures et de services en procédure adaptée dans la limite de 216 000 € HT.
- Les prises et cessions de bail supérieur à trois ans
- La fixation des effectifs du Centre de Gestion, des conditions de leur emploi
- Les conventions passées relatives à l'organisation de concours avec des collectivités non affiliées ou d'autres centres de gestion en application des dispositions de l'article L. 452-46 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 2 – DIT que le Président rendra compte des décisions prises au titre de ses délégations lors de la plus proche réunion du Conseil d'Administration.

AFFAIRES DIVERSES

Le président ELBAZ explique que le collège employeur des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C, de la Commission Consultative Paritaire et du Comité Social Territorial seront renouvelées lors de la séance du Conseil d'Administration de septembre 2026 et incite les membres du Conseil d'Administration à réfléchir à une participation au sein de ces instances dont les compétences sont particulièrement intéressantes pour les employeurs locaux.

La séance est levée à 17h00.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Anne-Laure BODIN – Maire de Ceaulmont
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Marie-France MARTINEAU – Adjointe au Maire de Valençay
- Monsieur Yves CRON – Maire de Poulaines
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan
- Monsieur Michel BOUGAULT – Conseiller municipal d'Issoudun
- Madame Brigitte VOITIER – Maire de Saint-Maur
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Châtillon-sur-Indre
- Madame Annick FOURRÉ – Adjointe au Maire d'Ardentes
- Madame Ghislaine VERKEN – Adjointe au Maire de Buzançais
- Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Christine COUTY – Adjointe au Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Madame Annick BROSSIER – Présidente de la Communauté de Communes d'Écueillé-Valençay
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président de Châteauroux Métropole
- Madame Florence PETIPEZ – Conseillère communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Virginie ÉLION – Maire d'Aigurande
- Monsieur Gilles LHERPINIÈRE – Maire de Le Blanc

NUMEROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS

- Élection du Président du Centre de Gestion (2026-24)
- Élection des Vice-Présidents du Centre de Gestion (2026-25)
- Détermination de la composition du bureau (2026-26)
- Élections des Administrateurs membres du bureau du Centre de Gestion (2026-27)
- Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents (2026-28)
- Délégation du Conseil d'Administration au Président du Centre de Gestion (2026-29)

La secrétaire de séance, Le Président,

Florence PETIPEZ Xavier ELBAZ